

Peine capitale

Si nous croyons réellement que la valorisation et la protection de la vie humaine comptent parmi nos responsabilités primordiales de législateurs, je ne trouve absolument pas justifié de dire que d'une manière ou d'une autre on peut faire servir certains individus de moyen pour atteindre une fin. J'ai entendu à maintes reprises ce raisonnement qui se donne pour un principe acceptable—je l'ai entendu invoqué à maintes reprises au cours du débat—qu'il faudrait de temps à autres exécuter certains individus pour faire un exemple, pour en dissuader d'autres de commettre le genre de crimes que nous voulons prévenir. Ce que je comprends par là, c'est que l'on peut faire sacrifier certains individus, quelques individus seulement, pas beaucoup, peut-être seulement deux ou trois, ou cinq ou dix, pour atteindre un plus grand bien. Je trouve ce raisonnement non seulement fallacieux, mais dangereux.

Une voix: Hitler disait cela.

M. MacDonald (Egmont): Merci. Je vous sais gré de cette observation, car c'est exactement ce que j'essaie de dire. Je ne veux pas user ici de ce procédé qui consiste à effrayer, mais le rapport est assez étroit.

Quand on soutient que certains membres de la société peuvent être sacrifiés, pour une raison quelconque, il ne reste qu'un petit pas à faire pour affirmer qu'un certain nombre de personnes peuvent l'être. A notre époque, on nous répète sans arrêt que nous devrions réaliser toutes sortes d'objectifs.

Quand nous analysons notre économie et notre société, nous avons tendance à considérer les personnes comme l'un des facteurs d'un système global, comme un des facteurs de production, par exemple, comme un bien qu'il faut manipuler ou pousser à agir d'une façon donnée, du point de vue, mettons, des monopoles ou de la grande industrie. Il existe actuellement un danger immense que les institutions unissent leurs forces pour manipuler, tromper et induire les gens en erreur dans un but quelconque, que ce soit pour accroître les bénéfices des grandes sociétés ou assurer leur expansion, ou pour assurer le prestige de la nation. Si nous cédon à ces pressions, nous préparons bien sûr la société la plus inhumaine qui soit.

Il ne faut pas s'excuser du temps consacré au débat sur la peine capitale, car c'est essentiel pour faire ressortir la valeur des êtres humains, homme ou femme, pris individuellement ou collectivement. Si seulement nous pouvions affirmer qu'au Canada l'État respecte certains principes fondamentaux, que, selon notre conception, l'homme, ne peut servir de moyen pour atteindre une fin, que l'homme est toujours une fin en lui-même, alors nous ne pourrions pas, même par amour de la justice, songer à le manipuler, à en abuser et à l'exécuter et nous aurons alors fait progresser un peu notre société.

Ce que je dis aux députés des deux côtés de la Chambre aujourd'hui, comme aussi au grand public, c'est qu'à mon avis, il est essentiel pour le sens des responsabilités, la sécurité et par-dessus tout la dignité humaine, de rejeter chez nous, et à titre d'exemple pour les autres pays aussi, je suppose, la possibilité, même théorique, d'appliquer la peine capitale. Quant à moi, il est clair qu'une fois pour toutes nous devons rejeter la notion que certains êtres humains, quels qu'ils soient, peuvent être abattus. En tant qu'État, nous devons nous engager, de la façon la plus fondamentale, à valoriser et à préserver la vie humaine.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le député qui

[M. MacDonald (Egmont).]

vient de reprendre son siège, soit le député d'Egmont (M. MacDonald) qui, au nom du droit à la vie, au nom de la dignité de la vie, soutient que personne, surtout pas les députés, ne devrait légiférer en faveur du maintien de la peine capitale. Le bill C-84 a suscité beaucoup de commentaires d'un bout à l'autre du Canada. Dans certaines régions du pays, des gens acceptent ou proposent l'abolition de la peine capitale ou l'adoption du bill C-84, et dans d'autres régions, à mon avis, la controverse qui existe est un peu générale et représente à peu près le même pourcentage à travers tout le pays.

Quand le député d'Egmont dit que nous n'avons pas le droit, chrétiennement parlant, de porter atteinte à la vie humaine, je lui demanderai alors pourquoi on maintient des prisons au Canada? Pourquoi emprisonner quelqu'un? Est-ce que le fait d'emprisonner quelqu'un à vie est bien supérieur à la méthode qui préconise de débarrasser la société des criminels et des meurtriers, pas nécessairement par esprit de vengeance, non, mais par respect de la loi et de l'ordre? Cela doit encore compter. Quand nous voyons un feu rouge sur un coin de rue, cela ne veut pas dire de passer, mais d'arrêter. Quelqu'un peut s'élancer et passer quand même, mais il en subit les conséquences de l'autre côté de la rue; si une voiture vient en sens inverse, sur un feu vert, à ce moment-là celui qui volontairement traverse sur un feu rouge peut se faire tuer ni plus ni moins. Le feu rouge ne dit pas: Tu vas te tuer, il dit: Arrête. Or, la peine capitale, selon moi, c'est le feu rouge qui dit: Tu n'as pas le droit de tuer. Si on tue quand même, qu'on en subisse les conséquences.

Monsieur l'Orateur, je disais tantôt que la peine capitale suscite une controverse dans à peu près la même proportion, d'un bout à l'autre du Canada. Nous discutons du bill C-84, de la liberté qu'ont les députés de voter pour ou contre le bill C-84, d'un vote libre. Toutefois, nous sentons qu'il y a des mots d'ordre qui se donnent, même malgré le vote libre. On suggère à des gens, par exemple, qui favorisent le maintien de la peine capitale et qui sont des libéraux, de rester chez eux quand le vote aura lieu à la Chambre. La même chose peut se faire du côté des progressistes conservateurs, parce que dans la situation actuelle, les gens sont au courant, les journaux en ont rapporté des bribes ici et là. Les progressistes conservateurs sont divisés. Il y en a qui sont en faveur, d'autres contre l'abolition de la peine capitale. Chez les libéraux, nous rencontrons la même chose: des gens qui favorisent l'abolition de la peine capitale, tels le solliciteur général (M. Allmand), le premier ministre (M. Trudeau). Ceux-ci veulent que le bill C-84 devienne force de loi. Quant aux néo-démocrates, ils sont en faveur de l'abolition pure et simple, l'abolition totale de la peine capitale.

Monsieur l'Orateur, malgré les pressions faites par divers corps, non seulement les policiers, mais certains corps publics, intermédiaires, à travers le Canada, le solliciteur général reste sur ses positions. Lui, il est en faveur de l'abolition de la peine capitale, au risque même de laisser son siège si le gouvernement le contestait. Monsieur l'Orateur, moi je dis, comme je l'ai suggéré ici en Chambre à plusieurs reprises, pourquoi ne pas tenir un référendum parmi la population à l'endroit de ce bill C-84, au sujet de l'abolition de la peine capitale?

Je suis convaincu, et c'est d'ailleurs pour cela que le solliciteur général de même que le très honorable premier ministre s'opposent à un référendum, ils ont peur du peuple. Et pourtant, ils se disent les représentants du peuple. Ils nous font part de leur amour envers la population. Mais lorsque vient le temps de consulter la population